



RAPPORT DE COMMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

Objet : Demande d'un crédit de CHF 218'500.- destiné à l'achat de deux véhicules pour le Service propreté urbaine espaces verts et forêts

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La COGEFIN s'est réunie le mardi 28 mai 2018.

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF. 50'000.- par préavis, sans se prononcer sur son bien-fondé ou sur les propositions émises.

Il s'agit d'un préavis d'investissement destiné à remplacer un véhicule de voirie « Meili » ainsi qu'une camionnette avec pont.

La COGEFIN vous propose, à l'unanimité des membres présents, d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- **vu le préavis de la Municipalité No 30/18 ;**
 - **ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN;**
 - **considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;**
 -
1. **autorise formellement la Municipalité à acquérir deux véhicules pour le service propreté urbaine espaces verts et forêts**
 2. **accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 218'500.— TVA comprise,**
 3. **prend acte que cette dépense sera comptabilisé à l'actif du bilan,**
 4. **prend acte que cet investissement sera amorti en 10 ans maximum,**
 5. **prend acte que l'excédent de charges d'exploitation lié à cet investissement, intérêts et amortissements compris, est estimé en moyenne à CHF. 44'550.- par année**
 6. **donne un accord formel au fait que le montant de CHF 218'500.—soit emprunté en temps voulu, aux meilleures conditions du marché et dans le respect du plafond d'endettement autorisé.**

Moudon, le 8 juin 2018

La rapportrice
S. Freymond

Présent-e-s : Mme Freymond, MM. Goy, Lohner, Piguët et Isufi.
Excusé-e-s : Mmes Demierre et Guex-Ombelli, M. Pereira